

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DDEEES 87 Subvention (3.000 euros) à l'association Les amis de Caractères

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les amis de Caractères » ;

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association « Les Amis de Caractères » (n° Tiers 83521, 2012 –DDEEES-87, Dossier n° 2012-03939, n° SIMPA : 83521), domiciliée 7, rue de l'Arbalète à Paris 5^{ème} pour son programme d'actions en 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2012.